

Sept-Îles, le 18 septembre 2013

Mémoire – Projet Mine Arnaud

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Monsieur Joseph Zayed, président
Madame Nathalie Drapeau, commissaire
Madame Michèle Goyer, commissaire

Monsieur le président,
Mesdames les commissaires,

La présente est pour vous faire part de mes préoccupations quant au projet d'exploitation d'une mine à ciel ouvert à Sept-Îles. Les citoyens sont inquiets des répercussions environnementales de la mine à ciel ouvert située à seulement 7 kilomètres du centre-ville de Sept-Îles. De plus, étant donné cette proximité, les citoyens s'interrogent quant aux possibles répercussions de cette mine sur la santé de la population.

Les citoyens de Sept-Îles sont d'autant plus inquiets du fait que le promoteur du projet Mine Arnaud tarde à présenter les résultats des études environnementales et de santé publique relative à l'exploitation de cette mine. Les citoyens sont en droit d'exiger que le promoteur de Mine Arnaud présente exhaustivement les résultats de ces études. Lors de la première partie des audiences publiques bien des questions n'ont pu être répondu. La réalisation du projet Mine Arnaud représente-t-elle la victoire de la primauté de la raison instrumentale dans le domaine de l'économie au détriment de l'environnement, au détriment de la santé humaine?

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet : Mine Arnaud

Les préoccupations des Septiliens quant à l'exploitation d'apatite dans une mine à ciel ouvert sont présentées ci-dessous.

➤ **Proximité de la mine de l'alimentation d'eau potable de la ville de Sept-Îles**

Le lac des Rapides, d'où la ville de Sept-Îles puise son eau potable, est situé à 5 kilomètres de la mine. Il nous apparaît évident que des vents de direction Sud apporteront différents minéraux dans le lac des Rapides à la suite de travaux de dynamitage et de concassage. Le promoteur du projet Mine Arnaud doit démontrer hors de tout doute que les différentes activités nécessaires à l'exploitation de la mine n'auront aucune conséquence sur la qualité de l'eau potable à Sept-Îles.

➤ **Proximité de la mine et la Baie de Sept-Îles**

Les activités reliées à l'exploitation de la mine ne pourront qu'être néfastes à la faune et à la flore de la Baie de Sept-Îles. Nous croyons que les activités d'exploitation de la mine amèneront des polluants dans l'eau, soit directement lors des chargements, soit par le biais du vent. Le promoteur peut-il nous assurer du contraire?

Document remis à madame Renée Poliquin : Exposition aux poussières provenant d'une mine à ciel ouvert : évaluation des risques et biodisponibilités des métaux. Par Antoine Coquard, octobre 2012.

➤ **Proximité de la mine et de la ville de Sept-Îles et son impact sur la qualité de l'air pour la santé publique**

La mine à ciel ouvert serait située à 7 kilomètres du centre-ville de Sept-Îles et à moins d'un kilomètre du Canton Arnaud. Les activités d'exploitation de la mine, soit le dynamitage, le concassage ou le transbordement produiront certes de la poussière qui sera transportée par le vent. Nous croyons que ces activités nuiront à la qualité de l'air et la santé des citoyens. Le promoteur du projet Mine Arnaud doit nous présenter les études relatives aux conséquences de l'exploitation de la mine à ciel ouvert sur la qualité de l'air.

➤ **Proximité des travaux de dynamitage**

Lors de la construction de la phase I et II du projet Alouette à Sept-Îles, les travaux de dynamitage ont nuit au bien-être des citoyens de Sept-Îles par les vibrations et la poussière. Le projet Mine Arnaud représente des travaux de dynamitage quotidiens pour les 28 années à venir.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Projet : Mine Arnaud

➤ **Problème de vibration à Clark-City**

Dans le passé, il y a eu plusieurs glissements de terrain à Clarke City, le long de la rivière Ste-Marguerite. Le promoteur doit démontrer que les travaux de dynamitage ne causeront pas de glissement de terrain près de la Rivière Ste-Marguerite à la suite des travaux de dynamitage. Les glissements de terrain représentent un réel danger pour la sécurité des résidents demeurant près de la rivière.

➤ **Qualité de l'air**

Actuellement, les industries locales telles Rio Tinto, Mines Wabush et l'aluminerie Alouette produisent des déchets nocifs ayant des répercussions néfastes sur la santé de la population. L'ajout d'un projet de mine à ciel ouvert ne fera qu'aggraver la qualité de l'air. Le promoteur de Mine Arnaud doit donc démontrer hors de tout doute que l'exploitation d'une mine à ciel ouvert n'augmentera pas les particules nuisibles dans l'air.

Sachez que je ne suis pas contre le développement industriel à Sept-Îles. Je suis pour un développement durable qui tient compte de l'environnement et de la santé et du bien-être de mes concitoyens.

Par conséquent, je suis contre ce projet de mine à ciel ouvert qui aura des conséquences désastreuses pour les générations à suivre. À qui appartient cette terre? À qui, cette eau? Sous quel prétexte et à quel prix devrions-nous vous permettre de bouleverser le coin de pays où nous vivons?

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ma correspondance sous forme de mémoire et je vous prie de recevoir, mesdames, monsieur, mes plus sincères salutations.

Lynda Bouma

Sept-Îles Qc (